



Paris - Bruxelles - Frankfurt - London - Roma - Madrid - Zürich - Washington - Chicago - Warszawa

Chronologie de la fuite d'Allemagne d'une famille franco-allemande de 5 enfants devant les griffes du Jugendamt

Dans cette histoire tragique et pourtant si classique de l'Allemagne moderne, une famille de 5 enfants en bas âge a du tout quitter – maison, travail, amis – du jour au lendemain, pour échapper aux griffes du JUGENDAMT qui avait décidé de lui 'voler' légalement les enfants et venir se réfugier en France.

Cette famille aurait subi le même drame que la famille Haase (affaire jugée à Strasbourg en 2004 et toujours solutionnée en raison du refus des fonctionnaires du JUGENDAMT), si nous n'étions pas intervenus à la demande de parents et de grand-parents allemands, parfaitement informés des pratiques judiciaires allemandes, puisqu'ils en sont eux-même victimes.

En quelques emails, quelques coups de téléphone, grâce à la réactivité des autorités françaises et la bonne volonté de quelques personnes, nous avons sauvé cette famille de 10 ou 15 années d'enfer judiciaire allemand. Il y a lieu de prendre très au sérieux cette histoire, qui ne représente que l'infime pointe d'un immense et glacial iceberg allemand, parfaitement dissimulé au reste de la communauté internationale.

L'histoire de la famille Elui se raconte en 10 emails.

Un 11^{ème} email ouvre sur l'avenir des relations européennes avec nos amis allemands

MAIL 1

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>

to claude.badamie@diplomatie.gouv.fr

date Nov 2, 2006 12:02 PM

subject Ministère des Affaires Etrangères : une famille franco allemande en fuite

URGENT

++ Information à destination du Ministère des Affaires Etrangères de la République Française ++

Aujourd'hui une famille franco-allemande de 5 enfants (1 à 10 ans) est en route vers la France.

Elle fuit l'Allemagne ou le JUGENDAMT tente de prendre ses enfants aux fins de les placer dans des familles d'accueil (sans décision de justice, bien entendu), comme dans le cas de la famille Haase, affaire jugée à la Cour Européenne des Droits de l'Homme (sans incidence en Allemagne).

Nous demandons au Gouvernement Français d'accueillir ces 5 enfants français et leurs parents dans les meilleures conditions. La famille en question est du ressort du Consulat de Munich.

Plus de précisions dans un mail à venir.

Salutations distinguées

Olivier Karrer

CEED

Paris

0874 54 40 10

MAIL 2

from Sebastien.PRADIER <Sebastien.PRADIER@diplomatie.gouv.fr>
 to Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
 date Nov 2, 2006 3:58 PM
 subject Votre mail du 2 novembre

Monsieur,

Ce Consulat a été destinataire de votre mail ci-dessous cité. Nous n'avons aucune information sur la famille sur laquelle vous désirez attirer notre attention. Semble t-il, elle n'a pas pris contact avec nos services. Afin de pouvoir, le cas échéant, conseiller la famille concernée, et afin de pouvoir constituer un fonds de dossier contenant les informations que je destinerai à M. le Consul, Graham PAUL, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en indiquer le nom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien Pradier

Affaires sociales

Consulat général de France à Munich.

MAIL 3

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
 to "Sebastien. PRADIER" <Sebastien.PRADIER@diplomatie.gouv.fr>
 date Nov 2, 2006 5:16 PM
 subject Re: Votre mail du 2 novembre

Cher Monsieur,

Le parent français est enregistré au Consulat de Munich. Nous savons qu'il a fait établir une carte d'identité française au sein de votre consulat, au cours des derniers mois. Pour des raisons de discrétion, nous n'avons pas échangé d'informations concernant le nom (je ne connais donc pas le nom de cette famille). Nous n'hésiterons pas à vous les communiquer dès que nous en serons en possession.

Meilleures salutations

Olivier Karrer

CEED - Paris

MAIL 4

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
 to "Sebastien. PRADIER" <Sebastien.PRADIER@diplomatie.gouv.fr>
 date Nov 3, 2006 8:57 AM
 subject Re: Famille en fuite devant le JUGENDAMT

Cher Monsieur,

Nous savons que la famille a réussi à gagner la France, hébergés à Strasbourg cette nuit par notre Présidente, Madame Nicole Santacreu. Je peux dorénavant vous livrer les éléments souhaités, sous réserve de confirmation administrative :

Père : Monsieur Olivier Elui, né le 02.04.68 à Nantes

Mère : Madame Mandy Elui, née le 24.03.76 à Plauen

Enfants: David, né le 14.04.1996 ; Janick, né le 18.03.1997 ; Thierry, né le 14.02.2003 ; Adrien, né le 10.03.2004 ; Séraphine, née le 25.05.2005. Le passeport français de Monsieur Elui a été délivré le 09 septembre 2004 au Consulat Général de France à Munich.

Salutations distinguées

Olivier Karrer

CEED - Paris

MAIL 5

from : <olivierkarrer@gmail.com>
 to : <Sebastien.PRADIER@diplomatie.gouv.fr>
 date **Nov 3, 2006 9:46 AM**
 subject : Re: Famille en fuite devant le Jugendamt, qualité des informateurs

 Cher Monsieur,
 Afin de vous permettre l'élaboration d'un rapport très précis à Monsieur le Consul Général et le Gouvernement français, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des éléments ci-après.
 Je vous invite à lire la qualité de mes témoins informateurs en Allemagne, ceux qui ont appelé au secours.
 Salutations distinguées
 Olivier Karrer
 CEED - Paris
 tél 084 54 40 10

Eléments de vie, Famille Olivier et Mandy Elui,

tél maison : ~~0081 35 76 xxx~~

tél ami : ~~001 93 xx xx~~

Portable Olivier : ~~0176 25 59 xx xx~~

Portable Mandy : ~~0176 26 53 xx xx~~

Avocat Reiner Wiedermann: ~~0176 22 67 xx xx~~

- Olivier, 37, Bretagne, Nantes, 12 ans en Allemagne, n'a pas de famille en France , profession : marbreur reconverti, travaille depuis 6 ans chez Play-Mobil, aux expéditions, net : 1,500 euros, allocations familiales 820 euros, rente invalidité (accident du travail) 380 euro

- Mandy 30, née à Plauen, employée dans l'hôtellerie, résidant à Rothenburg ob der Tauber

Mariés et vivent ensemble depuis 1995, 5 enfants : 10 ans , 9 ans, 3 ans, 2 ans, 1 mois

Qualité de mes informateurs (les allemands qui m'ont appelé au secours !):

Ingrid Schumacher, porte-parole du VafK, <http://www.zweitfrauen.de/zfh/index.php>

par l'entremise de Thomas Borgatz, <http://www.borgartz-kinder.de/html/frame.shtml>

Relais par Manuella Koch Kreienbring, <http://www.kinderklau.de.vu/>

Madame Conny Haase (cas jugé à la Cour Européenne) a offert sa maison à disposition

<http://www.kinderklau.net/>

Personnes incriminées au sein du JUGENDAMT Arnsbach (les voleurs légaux d'enfants) :

Frau Appel, Sozialpädagogin ; Frau Freitag, Jugendamt Arnsbach ; Frau March, Sachbearbeiterin,

Un Monsieur du JUGENDAMT, qui n'a pas voulu déclarer son identité est passé trois fois à la maison pour tenter de prendre les enfants. La dernière fois, mardi. Le père a prétexté, qu'ils étaient malades.

Le Jugendamt a interrogé les grands-parents à Plauen, à la recherche des enfants .

MAIL 6 – Information à la presse française

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
 to c_ww.urban@t-online.de,pascal.crapoulet@wanadoo.fr,
 cc revel@gastl.de
 bcc <jérômebony@france2.fr>,olivierrenault2 <olivierrenault@t-online.de>
 date **Nov 4, 2006 3:50 PM**
 subject AFP Affaire franco-allemande Elui

 Je viens d'avoir M. Bouvier de l'AFP Berlin en ligne (c'est lui qui a traité l'affaire du Dr Chevallier).

Il serait prêt à faire une dépêche d'agence, mais ne sait pas par quel bout commencer.

Pourriez-vous l'aider à nous aider ? Cette affaire est si limpide que nous ne pouvons nous affranchir de la relayer pour expliquer ce qui se passe en Allemagne.

Merci

Salutations distinguées

Olivier Karrer

MAIL 7 – Information à la presse française 2

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>

to cev@lefigaro.fr, yahia@liberation.fr, bertrand.gallier@radiofrance.com

date Nov 6, 2006 2:04 PM

subject Fwd: JUGENDAMTSFLUECHTLINGE IN Frankreich (En fuite devant le Jugendamt vers la France)

----- Forwarded message -----

From: Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>

Date: Nov 6, 2006 1:57 PM

To: mallet@gmail.com

Cc: olivierkarrer@gmail.com

Subject: JUGENDAMTSFLUECHTLINGE

Chère Madame

comme pour faire suite à notre entretien téléphonique, pour intéresser la rédaction de TF1 Paris à ce cas si scandaleux, mais si normal dans l'Allemagne moderne, veuillez trouver ci-joint

- Le rapport de mme Mandy Elui
- le Schutzbrief de l'avocat Wiedermann
- le communiqué de presse CEED avec les informations aux Consuls de France (par email séparé)
- lettre à madame la Ministre des Affaires étrangères de Pologne
- pétition internationale en 4 langues (en préparation) et qui sera signée par des intellectuels des quatre coins du monde
- la légalité conférée aux méthodes allemandes, rédigées par l'avocat revel, le certificat de coutumes judiciaires allemandes

Nous vous rappelons que l'affaire Haase va être rejugée à Strasbourg ces temps-ci
Dr Karin Jaeckel pourra vous informer sur le cas Haase

Deux livres à lire tellement ils sont criant d'actualité

Au nom de la race, fayard, 1975, Marc Hillel, Clarissa Henry

Nicht ohne Meine Kinder, Bastei Lübbe, 2006, Karin Jaeckel

Votre confrère Olivier Renault journaliste à Berlin est très au courant de ce type d'affaire

Vous avez les coordonnées d'Arnaud Bouvier, AFP berlin, qui a fait un écrit sur les méthodes allemandes en mai, enfin qqs infos du CEED sur notre site : www.jugendamt-wesel.com

Salutations distinguées

Olivier Karrer

CEED

Vice-Président

0874 54 40 10

MAIL 8 – Information aux autorités allemandes après avoir rencontré la famille

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>

to ingrid.schumacher@vafk.de

cc EVANGELISCHE-Schule-ansbach@t-online.de, jugendamt@landratsamt-ansbach.de,

sabine.assenbaum@landratsamt-ansbach.de, eb-stelle@landratsamt-ansbach.de,

Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>

date Nov 10, 2006 12:55 AM

subject Anruf bei den Eltern

Famille Elui, Arnsbach

Hallo an alle und an Ingrid !

ich war mit der kleinen Familie den ganzen nachmittag zusammen.

Wir sind zu 'Mac Donalds' gefahren, wo die Kinder sich austoben konnten.

In der Zeit konnte ich mit Mandy, der Mutter, sprechen.

Diese Frau haben die Kleinstbeamten vom JUGENDAMT wirklich allen Selbstvertrauen weggeraubt. Eine abosolute SCHANDE ! Eine deutsche Wirklichkeit und keine Seltenheit, eher deutsche 'Normalität' !

Sie weiss und ist überzeugt, dass ihre Entscheidung richtig war. Recht so !

Als ich ihr erzählte, dass das JA tatsächlich hinter ihren Rücken zusammen mit dem Richter GEHEIM (wie damals) entschieden hatte, sagte sie nur : 'die Schweine'. Recht hat sie. So sind sie auch. Und wieviele solche amtslegale Schweine gibt es in ganz Deutschland überhaupt ?

Ihr geht es nun viel viel besser. Sie wird nicht mehr gehetzt. Und die Familie auch nicht mehr. Die Kinder liefen sehr fröhlich umher haben sich von mir einmal, dann zweimal, dann auf der Strasse verabschieden wollen. Es war heute der letzte Tag in Paris.

Ich habe mich dem Sozialleiter unterhalten, der die Familie in Paris aufgefangen und eine Woche lang beobachtet hat. Er ist voll zufrieden, sieht überhaupt kein Bindungsproblem, kein ADS, ABS, PSYCHOSOWIESO oder irgendwelche Krankheit, worunter nur deutsche JUGENDAMTSKINDER zu leiden haben, damit sie zu frei verkäuflicher Ware des JUGENDAMTS und seiner Satelliten Organisationen werden können.

Morgen früh verlassen sie Paris. Sie werden nach Le Mans weiterfahren, wo sie eine voll eingerichtete (meublierte) 5 Zimmer-Wohnung auf französischen Staatskosten bekommen werden.

Die französische Regierung zeigt sich bestürzt über diesen Fall. Sehr bestürzt, auf hoher Ebene, sehr sehr hoher Ebene. Um so mehr bestürzt, weil sie nun verstanden hat, dass es kein Einzelfall ist und dass unsere Vorwürfe (von uns nicht deutschen Eltern) an das Judikative der BRD, tatsächlich mehr als fundiert sind. Die französische Regierung fühlt sich von deutscher Seite betrogen. Sie hat es endlich erkannt was deutsche Familien- 'justiz' überhaupt bedeutet. Geld und nochmals Geld und wenn es sein muss auf Rücken von unschuldigen Kindern !.

Nun eine kleine Sache müssen wir noch regeln; Mandy hat grosse Sorgen ihre (adoptiv-) Eltern die ganze Wahrheit sagen zu müssen. Wahrscheinlich denkt sie, wie viele andere, dass ihre Eltern ihr Vorwürfe machen könnten, weil sie eine schlechte Mutter gewesen wäre - man muss in Deutschland immer blind den Kleinstbeamten vertrauen, sie haben alle rechte und das Wissen ! -, was sie partout nicht ist, auch wenn ein Paar Kleinstbeamte - lokale Burgsritter - versucht haben, ihr vom Gegenteil zu überzeugen.

Sie bat mir ihr zu helfen und zwar ihre Eltern anzurufen um sie zu beruhigen.

Die Eltern heissen Karl-Heinz und Regina Hartel, tel 03741 44 24 76;

Natürlich könnte ich selbst anrufen, doch ich möchte es einer Frau überlassen und besser noch einer deutscher Frau überlassen. Die Grosseltern könnten sich erschrecken, wenn ich sie direkt aus Paris anriefe.

Ich denke Ingrid, du könntest den ersten Schritt übernehmen.

Bitte seid so nett, sprecht euch ab, ruf da an und erzählt den Eltern, dass Mandy mit ihrer Entscheidung dafür gesorgt hat, dass sie ihre Enkeln weiterhin sehen werden. Ich brauche nicht zu erzählen, dass diese Möglichkeit, dem passé angehört hätte, wären sie in D geblieben !

Anbei eine kurze Video der kleinen Familie in schlechter Qualität. Gott sind diese Kinder SOOOOOOO vernachlässigt worden und in einer so schlimmen Verfassung !!!!! Diese amtlichen Kinderstehler vom Jugendamt sind wirklich unverbesserlich !

(sie haben sogar ein gutes Gewissen bei dem legalen Kindesraub !)

Herrn Rechtsanwalt Wiederman werde ich mich in einer separaten Mail wenden.

Danke für den Schutzbrief, Sie haben diese Familie vor einem Desaster gerettet.

Doch das was auf deutschen Amtsgerichten zusammen mit den lokal-politisch gesteuerten

JUGENDÄMTERN heute passiert, ist nicht zu entschuldigen. Niemals ! Und mit Sicherheit nicht, weil es mitten in Europa geschieht !

Mit freundlichen Grüßen an allen

Olivier Karrer

CEED

Paris

MAIL 9 –

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
 to Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
 cc frederic.baab@diplomatie.gouv.fr,français-etranger@senat.fr,
 date Nov 12, 2006 6:24 PM
 subject Fwd : Conny Haase (le mot de Mme Haase, l'affaire jugée à Strasbourg)

++ INFORMATION A L'ATTENTION DES AUTORITES FRANCAISES ++

Bonjour !

Je vous communique pour info ci-dessous le courrier de Madame Conny Haase (qui me répond à ma demande de participation à la pétition au Bundestag). Il s'agit de la mère des 7 enfants retirés et placés dans des familles d'accueil fidèles au régime par le JUGENDAMT, dont le cas a été jugé à Strasbourg; un peu ce que nous avons récemment évité à la famille franco-allemande Elui et ses cinq enfants, obligée de fuir l'Allemagne sur l'heure.

Malgré l'Arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme du printemps 2004, cette femme (et son partenaire) n'a toujours pas récupéré ses enfants. Elle est - comme nous parents français - délibérément humiliée par la justice allemande locale (JUGENDAMT), sur volonté politique, bien évidemment. Celle-ci se venge au niveau local, parce qu'elle a osé faire valoir ses droits les plus fondamentaux (de mère), ce qui a eu pour effet de lever un coin de voile sur les réels objectifs politiques de la justice familiale (et de son JUGENDAMT) moderne, devant la communauté internationale.

Cette femme se trouve obligée de resaisir la Cour Européenne une seconde fois. Pendant ce temps, les enfants grandissent et s'habituent à leurs parents adoptifs, les allemands pourront ainsi dire plus tard que l'on ne peut plus retirer ces enfants de leurs parents adoptifs.

Il y a ici une urgence humanitaire.

Je pense que la presse française se saisira de cette affaire.
 D'abord, elle aidera beaucoup ses propres concitoyens FRANCAIS victimes des mêmes procédures allemandes, mais elle permettra aussi de sauver des milliers d'autres enfants - placés sans raisons dans des familles d'accueils - et leurs parents.

Je pense que le Gouvernement français avec ses partenaires européens demanderont des explications à leur homologue allemand (Mme Zypries et Mme Von der Leyen), en aviseront les institutions judiciaires européennes, feront rapport à la Commission Européenne et se décideront enfin à prendre les mesures 'politiques' qui s'imposent, puisque les mesures 'juridiques' n'ont aucun effet, ce que l'on constate ici et ailleurs.

L'affaire Haase n'est pas une malheureuse histoire. Elle est classique dans l'Allemagne moderne. La seule différence consiste dans le fait, que cette histoire a réussi à passer tous les écueils tendus par le système judiciaire allemand (multiplication des experts et expertises, refus de fixer des dates d'audience, reports d'audience, renvoi sur des juridictions inférieures, etc ...) et ceux au sein de la Cour Européenne des Droits de l'Homme où avocats (allemands) et autres fonctionnaires en place s'attèlent à retirer des pièces essentielles aux dossiers ou à rédiger des conclusions ne portant que sur des griefs annexes, tout en verrouillant la communication entre la Cour et les clients.

Vous le constaterez, les parents allemands - très respectueux de l'ordre juridique - ont longtemps fondé tous leurs espoirs sur la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Ils n'imaginaient pas bien sûr que le Gouvernement allemand s'opposerait à l'application de ses décisions sur son territoire.

Aujourd'hui c'est dans la fuite à l'étranger qu'ils fondent leurs espoirs. L'amitié franco-allemande, comme le disait Sophie Lavier, aura dans peu de temps une nouvelle définition : la capacité des français à accueillir ceux des allemands qui doivent fuir un Etat redevenu totalitaire et qui le dissimule à la communauté internationale. La meilleure preuve en est donnée ici.

Salutations distinguées.
 Olivier Karrer
 CEED
 Paris

Merci de transmettre à votre rédaction ou au service européen en charge de ces dossiers

Merci de transmettre peut-être simplement, parce que vous pourrez aider, ce faisant.

PS: Le sentiment de peur exprimé dans le courriel qui suit est un sentiment largement répandu aujourd'hui en Allemagne. Les gens ont peur. Peur de parler, peur du JUGENDAMT, peur des juges, peur de s'étendre dans la presse (l'une des raisons pour laquelle la presse allemande ne relate pas). L'Etat les menace en permanence de leur prendre les enfants. Tout comme ils ont pris les nôtres. Tout simplement !

----- Forwarded message -----

> From: Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
> Date: Nov 12, 2006 4:42 PM
Subject: Re: Conny Haase
To: Conny Haase <ase@gmx.net>

> Hallo, lieber Herr Karrer!
> Lieben Dank für Ihre Mail !
> Wir haben nur noch eine einzige Hoffnung und das ist der EGMR. (= CEDH !)
> Und was ist dann ?????
> Niemand schafft es anscheinend unsere Kinder rauszuholen ???!!!
> Josef und ich würden gerne hier weg gehen weil wir Angst haben.
> Wir werden, ganz besonders von "Richter" Weitz der unsere Familie zerstörte, massiv unter Druck gesetzt
> > und die Angst liegt nahe, dass er wieder zugreifen wird.
> Wo können wir neu anfangen ohne Angst ??? Mein mann braucht Arbeit wir müssen wohnen etc....??
> ich bin durch diese ganzen fast 5 Jahre (im dezember) so kaputt, dass ich keinerlei Lebnesmuth mehr
> habe, aber ich muß für unsere Kinder hier und darf sie nicht im Stich lassen.
> Ich würde mich freuen wenn wir vielleicht mal telefonieren können???
> Ich freue mich über eine Rückmeldung von Ihnen.
> Liebe Grüße
> Conny Haase

MAIL 10

from Association CEED <associationceed@hotmail.com>
to olivierkarrer@gmail.com
date Dec 7, 2006 11:21 AM
subject FW: Merci

Bonjour !

Vous rappelez-vous de la famille Elui, cette famille à qui nos amis allemands voulaient enlever les enfants, sans autre raison que de faire fonctionner l'industrie de la famille allemande ?

Voici les premières nouvelles, depuis qu'ils sont en France (dans la région de Strasbourg)

Je souhaite les partager avec vous et plus encore avec ceux qui ont compris le danger de l'Allemagne moderne et n'ont pas hésité un seul moment à agir.

Salutations
Olivier Karrer

>From: "mandy.oliver" <mandy@arcor.de>
>To: <AssociationCEED@hotmail.com>
>CC: <oliver@orange.de>
>Subject: **Merci**
>Date: Wed, 6 Dec 2006 00:44:32 +0100

>
>Wir können Euch gar nicht die Dankbarkeit zeigen!
>Merci pour David, Yannick;Thierry,Adrian,Seraphine!!
>Danke sagen Papa und Mama!!
>Ohne eure Hilfe hätten unsere Kinder ihre Eltern und wir unser Alles
>verloren!!

Traduction :

Nous sommes incapables de vous montrer combien notre gratitude est grande.

Merci pour David, Yannick; Thierry, Adrian, Seraphine!!

Merci vous disent aussi papa et maman.

Sans votre aide nos enfants auraient perdu leurs parents et nous aurions tout perdu.

MAIL 11 – A l'attention des services sociaux d'Alsace

from Olivier Karrer <olivierkarrer@gmail.com>
 to marie-rose.bender@cg67.fr
 cc laure.laddi@cg67.fr, hartmut@meiering.de, "c_ww.urban@t-online.de" <c_ww.urban@t-online.de>,
 date Dec 12, 2006 5:50 PM
 subject Fwd: assistance sociale Seltz/Wissembourg

Chère Madame,

M. Meiering me demande conseil, sachant qu'un entretien aura lieu le 13 de ce mois avec vous.
 M. Meiering et sa famille font partie de ces allemands obligés aujourd'hui de fuir l'Allemagne, pour pouvoir conserver leurs enfants à leurs côtés.

Nous avons récemment aidé une famille de cinq enfants à fuir l'Allemagne pour ne pas subir le cauchemard de la famille Meiering et de tant d'autres, et ce en coopération avec l'ambassade de France à Berlin et le Sénat français. Le Jugendamt avait jeté son dévolu sur les cinq enfants (pour les placer dans des familles, contre argent), comme sur des dizaines de milliers d'autres enfants dans l'Allemagne moderne.

Pour votre information, je vous renvoie sur le site du CEED www.jugendamt-wesel.com, vous invitant à lire les quelques histoires que vous y trouverez.

L'histoire de la famille Elui dont il est question plus haut n'est pour l'instant disponible qu'en allemand uniquement. (cliquer sur le drapeau allemand).

Je vous invite à ne pas 'collaborer' avec le Jugendamt. Nous demanderons par la voie de la pétition dès vendredi prochain son interdiction à la Commission Européenne et son parlement.

La famille Meiering a été extrêmement malmenée, justement parce qu'elle a eu le courage de dénoncer, ce que nous dénonçons nous au plan européen. Elle a besoin de tout votre soutien, de votre compréhension au regard de la menace qui pèse sur elle aujourd'hui en Allemagne et de votre protection.

Je vous invite à faire connaître ces informations dans les différents centres d'assistance sociale d'Alsace, probablement confrontés à des problèmes identiques, sans que l'on puisse imaginer la réelle volonté du JUGENDAMT.

Le JUGENDAMT au lieu de régler le problème de la famille Meiering a engagé une procédure contre elle, aux fins d'interdire le site web qui explique la situation <http://www.meiering.de/jugendamt-opfer/> . Ces menaces ne sont pas réservées à la famille Meiering. Elles sont classiques en Allemagne et touchent de nombreux autres parents allemands. Nous placerons la plainte du JUGENDAMT à cet effet sur le site de CEED, dès que nous serons en sa possession.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations

Olivier Karrer
 Vice-président